

Projet éolien à Villers-Plouich

CONSULTATION PARALLÉLISÉE

12 octobre 2026 – 12 janvier 2027

Réunion publique d'ouverture du 15 octobre 2026 /
Villers-Plouich / 18h00-20h00

Porteur du Projet (Nouvergies) (PP) : Etienne Motyka assisté de régis Hubau
Commissaire enquêteur (CE) : Didier Morel

AGENDA DE LA RÉUNION D'OUVERTURE
15 octobre 2026 / 18h00 – 20h00

• Accueil des participants	M le Maire/CE (5mn)
• Présentation des animateurs	PP et CE (5 mn)
• Règles pour le bon déroulement de la réunion	CE (5 mn)
• Présentation de la procédure CPVE « Industrie verte »	CE (5 mn)
• Présentation du projet	PP (25 mn)
• Échanges (Observations, Contributions, Questions/Réponses)	Tous, en particulier PP (60 mn)
• Suite à donner	CE et PP (5 mn)
• Conclusions	PP, CE et maire (10 mn)

- Prochaine réunion publique (7 janvier 2027 / 18h00-20h00, ici même)

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Bienvenue à toutes et à tous à la réunion publique d'ouverture de la Consultation du Public concernant le projet d'implantation de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Villers-Plouich (La Vacquerie).

PRÉSENTATION DES ANIMATEURS

- Etienne MOTYKA et Régis HUBAU

- Didier MOREL
  - Commissaire enquêteur depuis 2017
  - Nommé par le Président du Tribunal Administratif de Lille le 10 septembre 2026

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE COURTOISIE POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- Comptage du nombre de participants,
- Absence de sonorisation de la salle –> discipline,
- Enregistrement prévu,
- Prise de notes,
- Diaporama en support,
- Prise de parole (par individu) lors de l'échange :
  - Écoute mutuelle,
  - Laisser à chacun le droit de s'exprimer (ne pas mobiliser la parole),
  - Observations et questions : concises, une à la fois,
  - Si difficulté d'expression : utilisation de post-it qui seront conservés
- Respect du temps imparti,
- Fin à 20h00

PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE « INDUSTRIE VERTE »

- Code de l'Environnement Art. L 181 – 10 – 1
- Loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte
- Décret 2024-742 du 6 juillet 2024
- Consultation du Public par voie électronique (CPVE) dont les objectifs sont :
  - Assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision (maître d'ouvrage et autorité compétente)
- Durée de la consultation : 3 mois
- Le Registre Numérique est fourni par Préambules SAS à l'adresse mentionnée dans l'avis de consultation du public
- https://www.registre-dematerialise.fr/7660/
- En mairie, un registre papier « non officiel » sera mis à disposition de la population. Les observations/contributions seront versées par le CE dans le registre numérique

Consultation du Public par Voie Electronique (CPVE)



25 septembre 2025

PRÉSENTATION DU PROJET

- Document préparé par Etienne Motyka
- Questions / Réponses selon les règles présentées précédemment
- Les thèmes abordés, en particulier :
  - Choix de la localisation (ZIP),
  - Avis de la DGAC concernant la piste de la zone de voltige non mentionnée sur les différentes cartes,
  - Le démantèlement, son financement et les garanties financières,
  - Les retombées financières,
  - Les photomontages,
  - Le balisage lumineux, de nuit en particulier

SUITE À DONNER

- Compte-rendu disponible dans le dossier accessible au public
- Coté PP : réponses aux observations et questions techniques
- Coté CE : présents, déroulé, observations, questions, compte-rendu final

CONCLUSIONS

- Remerciements
- Suite à donner : les présentations et le compte-rendu seront déposés dans le registre numérique

PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE

- Réunion de clôture le 7 janvier 2027 / 18h00 – 20h00, ici même
- Entre temps, 2 permanences en mairie de Villers-Plouich :
  - Mercredi 18 novembre de 13h à 16h
  - Vendredi 18 décembre de 9h à 12h

Première contribution

- Proposée par anonyme
- Déposée le lundi 12 octobre 2026 à 16h31
- Modérer la contribution
- Pour une production électrique temporaire(période venteuse), un risque de dévaluation immobilière, une superficie foncière à artificialiser et à compléter(en milieu agricole) avec les accès à créer dont la maintenance à l'entretien des voiries communales n'est pas déterminée. Un impact de disparition du gibier et d'espèces d'oiseaux protégés. Pour un manque d'information sur la pension canine à proximité d'une éolienne , ainsi que la présence d'un établissement hôtelier dont la clientèle pourrait subir les nuisances sonores, le devenir de la piste aérienne voisine et l'installation de 120 éoliennes présentes sur le Cambrésis. Au vu de ces arguments je contexte l'installation de ce projet